Information

Effacer

Société de l'assurance automobile Québec

Demande de mainlevée de saisie de véhicule routier

Numéro du Procès-verbal – Saisie de véhiculer routier ▶

IMPORTANT : Ce formulaire s'adresse au propriétaire dont le véhicule a été saisi pour une période de 30 jours et qui demande à être remis en possession de son véhicule **avant la fin de la saisie**.

Une décision favorable de la Société **pourrait** vous permettre de reprendre possession de votre véhicule avant la fin de la saisie sur paiement des frais de garde et de remorquage.

Pour plus d'information, veuillez lire attentivement le dépliant ***Reprendre possession d'un véhicule saisi***.

MOTIFS DE LA DEMANDE DE MAINLEVÉE DE SAISIE — **SECTION À REMPLIR** — **DOCUMENTS À JOINDRE** à votre demande dûment remplie et signée

Le propriétaire étant le conducteur

Véhicule saisi pour conduite durant sanction
(motif 20 du Procès-verbal – Saisie de véhicule routier) :

☐ Vous ignoriez que vous étiez sous le coup d'une sanction.

→ **Procès-verbal – Saisie de véhicule routier**

EXCEPTIONS :

Véhicule saisi pour motif d'alcool ou de grand excès de vitesse
(motif 30,31,32 ou 40 du Procès-verbal – Saisie de véhicule routier) :

- Si le véhicule a été saisi pour ce motif ET que vous étiez le conducteur, vous ne devez pas remplir ce formulaire. Vous devez plutôt remplir le formulaire **Demande de révision de la suspension de permis ou du droit d'en obtenir un.**

Véhicule saisi parce que vous n'étiez pas titulaire d'un permis (aucun permis ou permis expiré)
(motif 10, 11, 12 ou 13 du Procès-verbal – Saisie de véhicule routier) :

- Si le véhicule a été saisi pour ce motif ET que vous étiez le conducteur, vous ne pouvez pas faire une demande de mainlevée de saisie. Vous pourrez récupérer votre véhicule seulement à la fin de la saisie.

Le propriétaire n'étant pas le conducteur

Véhicule saisi pour conduite durant sanction ou sans permis
(motif 10,11,12,13, 20 ou 21 du Procès-verbal – Saisie de véhicule routier) :

☐ Vous ignoriez que le conducteur était sous le coup d'une sanction alors que vous aviez effectué des vérifications raisonnables pour le savoir.

☐ Vous ignoriez que le conducteur n'était pas titulaire d'un permis de la classe appropriée à la conduite du véhicule alors que vous aviez effectué des vérifications raisonnables pour le savoir.

Véhicule saisi pour conduite, garde ou contrôle avec les facultés affaiblies ou pour refus d'obtempérer
(motif 30,31 ou 32 du Procès-verbal – Saisie de véhicule routier) :

☐ Vous ne pouviez raisonnablement prévoir que le conducteur conduirait le véhicule ou en aurait la garde ou le contrôle alors que son alcoolémie dépassait 80 mg par 100 ml de sang.

☐ Vous ne pouviez raisonnablement prévoir que le conducteur omettrait d'obtempérer, sans excuse raisonnable, à un ordre que lui donne un agent de la paix de fournir un échantillon d'haleine.

Véhicule saisi pour grand excès de vitesse
(motif 40 du Procès-verbal – Saisie de véhicule routier) :

☐ Vous ne pouviez raisonnablement prévoir que le conducteur commettrait un grand excès de vitesse.

→ **Procès-verbal – Saisie de véhicule routier**

Véhicule pris sans votre consentement :

☐ Vous n'aviez pas consenti à ce que le conducteur soit en possession de votre véhicule.

→ **Procès-verbal – Saisie de véhicule routier**

→ **Rapport de vol ou toute autre preuve à cet effet**

JUSTIFICATION (il est très important d'expliquer la raison de votre demande en fonction du motif invoqué, c'est-à-dire d'expliquer en quoi vous ignoriez, ne pouviez raisonnablement prévoir ou n'aviez pas consenti). N.B. **L'absence d'une justification pourrait entraîner le refus de la demande.**

(Joindre une annexe au besoin)

Déclaration du propriétaire et renseignements sur le représentant autorisé s'il y a lieu

Je soussigné (propriétaire du véhicule saisi), déclare que les faits allégués dans la présente demande sont vrais. Je reconnais que toute fausse déclaration peut entraîner le refus de la présente demande, et me rend passible de poursuites judiciaires. De plus, j'autorise le représentant mentionné, s'il y a lieu, à me représenter pour cette demande de mainlevée de saisie à la Société.

Nom du **propriétaire du véhicule saisi** (en majuscules)

Signature du **propriétaire du véhicule saisi** — Date (année-mois-jour)

Adresse (numéro, rue, appartement)

Ville — Province — Code postal

Ind. rég. — Téléphone (résidence) — Ind. rég. — Téléphone (autre)

Nom du représentant **autorisé s'il y a lieu** (en majuscules)

Signature du représentant **autorisé** — Date (année-mois-jour)

Adresse (numéro, rue, appartement)

Ville — Province — Code postal

Ind. rég. — Téléphone (résidence) — Ind. rég. — Téléphone (autre)

☐ J'autorise la SAAQ à effectuer mon changement d'adresse dans ses fichiers si elle est différente de celle qui est indiquée ci-dessus (veuillez cocher et signer). ▶ Signature

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter ces renseignements ou les corriger. Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société au www.saaq.gouv.qc.ca ou téléphonez au centre de relations avec la clientèle de la Société.

Déposer ces documents dans un centre de services de la Société **ou** les expédier par télécopieur au numéro : 418 643-2200, sans frais : 1 866 680-1939 **ou** les poster à :

Division de la saisie des véhicules et de la révision
Société de l'assurance automobile du Québec
Case postale 19500, succ. Terminus
333, boul. Jean-Lesage, N-4-49
Québec (Québec) G1K 8J5

Imprimer